



Energie-Cités – pour une énergie durable en Europe !

Besançon, janvier 2005

75 % de l'énergie en Europe se consomme en milieu urbain. Les choix effectués en matière d'énergie influent directement sur la qualité de vie des habitants. C'est pourquoi les municipalités, et notamment les municipalités urbaines, ont plus que jamais un rôle stratégique à jouer pour améliorer l'efficacité énergétique. Energie-Cités entend les aider à mettre en place des politiques efficaces de promotion de l'énergie durable en Europe.

Energie-Cités est l'association des autorités locales européennes pour une politique énergétique locale durable. Elle a pour objectif de promouvoir le rôle et l'importance des actions locales, au travers de la mise en œuvre de politiques énergétiques non polluantes, en matière de développement durable.

Basée à Besançon (France) et représentée à Bruxelles, Fribourg et Cracovie, Énergie-Cités joue un rôle d'expert auprès de municipalités, associations de villes, ministères, institutions européennes ou partenaires privés, et intervient pour aider à définir les stratégies énergétiques.

Energie-Cités compte plus de 100 membres, représentant plus de 20 pays européens, et quelques 400 municipalités participent à ses divers projets et actions. L'association s'intéresse tout particulièrement à la consommation d'énergie dans sa dimension européenne et travaille en étroite collaboration avec les diverses institutions de l'Union, les Etats Membres et autres organismes comme l'Agence Internationale de l'Energie, par exemple.

Les objectifs d'Energie-Cités

Energie-Cités a pour vocation de promouvoir l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la production d'énergie décentralisée. L'association poursuit trois objectifs principaux :

- Renforcer le rôle et les compétences des municipalités
- Représenter les intérêts des collectivités locales et influencer sur les décisions prises à l'échelle européenne
- Encourager l'échange de savoir-faire et promouvoir l'action sur le terrain

L'association s'intéresse aux aspects aussi bien technologiques que non technologiques et intervient dans de nombreux domaines comme les bâtiments, les transports, l'environnement, ou encore la politique énergétique.

Gérard Magnin, Délégué Général d'Energie-Cités, explique cette approche multidisciplinaire :

« Nous pensons que l'énergie ne peut être dissociée d'autres problématiques de la vie urbaine. Au contraire, elle est étroitement liée à ses divers aspects, qu'ils soient notamment sociaux (comme la pauvreté et l'exclusion sociale, l'éducation, la participation des citoyens à la prise de décision etc.), économiques ou encore techniques . »

C'est ce qui explique que les actions d'Energie-Cités soient à la fois de nature **politique et technique**. Pour l'association, ces actions sont complémentaires et étroitement liées : les actions techniques concourent en effet à la faisabilité des projets politiques, et à l'inverse, la mise en œuvre de ces projets ne peut se faire en l'absence de volonté et de soutien politiques.

Energie-Cités travaille en collaboration avec les municipalités et les agences locales de maîtrise de l'énergie, aussi bien sur la demande (afin de promouvoir une utilisation plus économe des ressources énergétiques), que sur l'offre (pour développer les



énergies renouvelables et promouvoir la production décentralisée).

Energie-Cités est née il y a 15 ans et est constituée officiellement en association depuis 1994. Son Conseil d'administration est composé de 11 villes et est présidé actuellement par la Ville de Odense (DK).

Exemples de projets auxquels participe Energie-Cités :

- DISPLAY® : Campagne climatique dans les bâtiments municipaux
- PENELOPE : promotion de l'efficacité énergétique auprès des organismes locaux
- BISE : 1^{er} forum sur « l'énergie intelligente dans les nouveaux Etats Membres et les Pays Candidats »
- RUSE : Redirecting Urban areas development towards Sustainable Energy – réorienter le développement des zones urbaines vers l'énergie durable
- REST: Renewable Energies and Sustainable Tourism - Energies renouvelables et tourisme durable
- SCHOOBIE-DO: School Buildings Integrated Energy Development Operation – Opération intégrée de développement de l'énergie durable dans les écoles
- SMILE: Sustainable Mobility Initiatives for Local Environment – Initiatives de mobilité durable pour l'environnement local

Pour découvrir les « bonnes pratiques » répertoriées par Energie-Cités en Europe, ou pour en savoir plus sur les politiques énergétiques locales durables : www.energie-cites.eu

Renseignements : info@energie-cites.eu

Logo d'Energie-Cités :



Display® – une campagne qui associe législation communautaire et action locale

Besançon, janvier 2005

Partout en Europe, des comportements mal adaptés sont à l'origine de gaspillages d'énergie et d'eau dans les bâtiments municipaux. Au cœur de ce problème se trouvent deux facteurs essentiels : un manque de réflexion sur une gestion plus économe de l'énergie de la part des municipalités, et de mauvaises habitudes de consommation de la part des usagers. La campagne climatique européenne Display® a pour but de promouvoir l'efficacité énergétique sur les deux tableaux, avec en ligne de mire la future Directive européenne.

La Campagne Display® vise à promouvoir l'affichage volontaire par les municipalités européennes des consommations d'eau, d'énergie et des émissions de CO₂ de leurs bâtiments. Cette campagne, qui est une première en Europe, est coordonnée par Energie-Cités et a reçu le soutien de la DG Environnement de la Commission Européenne. Lancée en janvier 2003, cette campagne est appelée à durer une dizaine d'années. Environ 30 municipalités représentant 18 pays européens participent déjà à la campagne, bien que l'objectif soit de porter à au moins cent le nombre de villes participantes.

La Directive européenne

Display® s'inscrit dans le cadre de la Directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments, adoptée en décembre 2002, et qui doit être transposée par les Etats Membres avant janvier 2006. Cette directive prévoit l'obligation, pour tous les Etats Membres, de prendre des mesures afin d'encourager, au moyen d'un système cohérent de certification, l'affichage des performances énergétiques des bâtiments. Le projet Display® a pour objectif d'anticiper la mise en oeuvre de cette directive et de permettre aux municipalités européennes de prendre une longueur d'avance.

Qu'est ce que Display® ?

Display® est avant tout un outil de calcul sur internet qui permet d'évaluer la performance énergétique d'un bâtiment. Les informations ainsi recueillies servent à éditer un poster. Celui-ci a été conçu et réalisé sur la base de l'étiquette énergie des équipements électroménagers, maintenant bien connue, et appliquée dans l'ensemble de l'Union Européenne. Ce système a été adapté pour rendre compte de la performance énergétique des bâtiments et établit une classification, sur une échelle de A à G, qui intègre :

- la consommation d'énergie primaire du bâtiment
- les émissions de gaz à effet de serre correspondant, exprimées en équivalent de CO₂
- la consommation d'eau.

Le poster est destiné à être affiché dans les bâtiments publics des villes participantes.

Pour les municipalités, ce poster permet de visualiser les efforts qu'elles ont entrepris pour améliorer l'efficacité énergétique dans leurs bâtiments et décrit les mesures techniques qu'elles ont prises ou prévoient de prendre.

Display® n'est cependant pas seulement un outil d'évaluation de la consommation d'énergie des bâtiments qui serait utile aux seuls responsables énergie, mais également et surtout un outil d'information de tous les usagers. Avec Display®, le public est informé d'une manière simple et claire de la performance des bâtiments, voit l'engagement de la municipalité et est sensibilisé aux questions énergétiques. En outre, le poster Display® propose des gestes simples qui ont pour but d'encourager les utilisateurs à modifier leur comportement, à réduire leur consommation d'énergie, et au final, à améliorer le classement du bâtiment.

Bien sûr, le poster seul n'est pas suffisant. C'est pourquoi il est accompagné dans chaque ville participante d'actions de sensibilisation, comme les journées énergie Display®, le bulletin d'information ou d'autres actions similaires. Les municipalités sont libres de choisir le type d'activités qui leur convient le mieux.

Avantages pour les villes participantes :

- Entreprendre une action concrète et visible pour lutter contre le changement climatique
- Sensibiliser les usagers et les gestionnaires des bâtiments municipaux
- Encourager les comportements éco-responsables des citoyens en donnant l'exemple
- Evaluer sa politique locale grâce à des données chiffrées
- Réaliser des économies financières en identifiant les bâtiments les moins performants
- Pouvoir simuler l'impact des mesures d'amélioration
- Echanger son expérience avec d'autres villes européennes
- Bénéficier d'outils de communication ciblés et adaptés
- Montrer une image positive et dynamique de sa ville

Display® est donc un produit européen unique, qui peut être utilisé partout en Europe, dans et en dehors de l'Union Européenne. Pour les collectivités locales, afficher et rendre publiques les consommations d'énergie et les émissions de leurs bâtiments n'est pas uniquement la preuve qu'elles prennent leurs responsabilités vis-à-vis de l'environnement, c'est également un grand pas en avant vers un développement urbain durable.

Pour en savoir plus sur la Campagne :

www.display-campaign.org

Contact :

Peter Schilken, coordinateur du projet, Energie-Cités, pschilken@energie-cites.org,
Tél. : 0049-7661-982614

Comment la mise en œuvre de la législation communautaire et l'action locale peuvent se conjuguer ?

L'exemple de la Campagne « Display® » pour l'affichage volontaire des consommations d'énergie, d'eau et des émissions de CO₂ des bâtiments municipaux

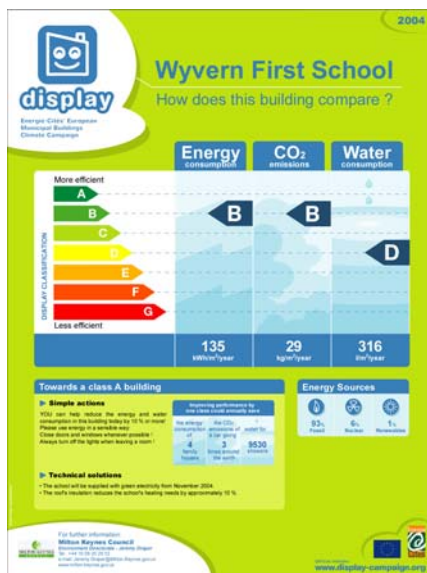
Par Gérard Magnin et Peter Schilken, Energie-Cités

La relation entre le niveau européen et celui des autorités locales est souvent posée, par exemple au travers de questions du type :

- Le niveau local est-il vraiment informé des initiatives législatives communautaires ?
- La législation communautaire est-elle adaptée à une mise en œuvre locale ?
- Les niveaux institutionnels les plus éloignés peuvent-ils coopérer efficacement et s'épauler mutuellement ?
- Le niveau local n'est-il présent qu'en bout de chaîne, lorsque l'ensemble du niveau législatif est achevé, transposé par les Etats, puis mis en œuvre ?
- L'action au niveau local, du fait des spécificités culturelles et nationales, est-elle compatible avec des initiatives couvrant toute l'Europe ?

Energie-Cités a lancé une initiative – la Campagne Display® - dont la partie publique débute réellement en septembre 2004. Cette Campagne est appelée à durer une dizaine d'années. Au travers de cet exemple, nous aimerions apporter une réponse pragmatique aux questions précédentes, ainsi qu'à quelques autres.

Qu'est-ce que Display ?



Le poster Display®

Dans sa partie visible, Display® est un poster, réalisé sur la base de l'étiquette énergie des équipements électroménagers, maintenant bien connue, et applicable aux bâtiments publics municipaux.

Ce poster est destiné à être affiché dans les bâtiments municipaux ouverts au public afin de faire connaître les niveaux de performance d'un bâtiment donné en termes d'énergie primaire, d'émissions de CO₂ et d'eau.

Ce poster peut-être édité à partir d'un outil de calcul accessible en ligne, et permettant aux *energy managers* des municipalités d'entrer les données de leurs bâtiments.

La Campagne Display® www.Display-campaign.org invite toutes les municipalités européennes qui le souhaitent à s'engager de façon volontaire dans l'affichage des performances de leurs bâtiments.

Quel est le lien entre Display® et la Directive « bâtiments » ?

La Directive 2002/91/CE du 16 décembre 2002 sur la performance énergétique des bâtiments prévoit dans son article 7 que :

*« Les États membres prennent des mesures pour garantir que, dans les bâtiments d'une superficie utile totale de plus de 1 000 m² occupés par des pouvoirs publics ou des institutions fournissant des services publics à un grand nombre de personnes et qui sont donc très fréquentés par lesdites personnes, un **certificat de performance énergétique datant de dix ans au maximum soit affiché** de manière visible pour le public.*

*La plage recommandée et habituelle des **températures intérieures** et, le cas échéant, **d'autres facteurs climatiques pertinents** peuvent également être affichés de manière visible. »*

Le certificat de performance énergétique deviendra une obligation. Il devra être affiché au public. Display® n'est pas une certification, mais :

- par sa diffusion sur une base volontaire, favorisera la mise en œuvre de la certification,
- permettra une information au public plus communicative que l'affichage d'un seul certificat qui pourra parfois apparaître comme une obligation administrative subie.

De ce fait, la dissémination de Display® peut se faire indépendamment du rythme de mise en place des dispositions légales liées à la Directive.

Comment est née l'idée de Display® ?

Dans son avis (adopté le 9 octobre 2001) sur le projet de Directive relative à la performance énergétique des bâtiments [COM(2001) 226 final 2001/0098 (COD)], Energie-Cités soutenait « la nécessité pour les responsables de constructions publiques de montrer l'exemple par un affichage de leurs performances » et ajoutait :

« Toutefois, afin de rendre efficace cette dernière mesure, il nous semble indispensable de la compléter par des dispositifs favorisant un contrôle par la société civile, par exemple :

- **un indicateur synthétique de performance énergétique** (par analogie avec la classification des produits électroménagers) et d'émission de CO₂ permettant au public de situer aisément la performance (dont la part de la demande couverte par les renouvelables et la cogénération)
- une obligation de **publication sur Internet** des performances énergétiques des bâtiments publics appartenant aux administrations publiques : Institutions Communautaires, Etats-membres, autorités locales et régionales, et aux autres propriétaires de bâtiments accueillant le public. »

Energie-Cités suggérait que :

- **« sans attendre la Directive, les municipalités commencent à afficher dès à présent les performances énergétiques de leurs bâtiments qui accueillent du public,**
- **l'expérience de notre réseau soit utilisée par la Commission pour travailler à l'élaboration d'indicateurs synthétiques ayant une signification pour la population. »**

(l'intégralité de cet avis est disponible sur www.energie-cites.eu)



Brainstorming lors d'une Conférence d'Energie-Cités

Sur cette base, Energie-Cités a soumis un projet à la Commission européenne (DG ENV) dans le cadre du « Cadre communautaire de coopération favorisant un développement durable en milieu urbain ». La DG ENV soutient financièrement ce projet dans sa phase pilote durant 30 mois.

Display® accélère la mise en œuvre de la Directive « bâtiments »



Inge Van De Klundert (Utrecht),
témoigne pour sa ville-pilote
à Martigny (CH), 23 avril 2004

Le temps nécessaire à la mise en application d'une Directive, depuis la gestation de l'initiative jusqu'à sa traduction effective sur le terrain **est forcément long** : concertations préalables, Proposition de la Commission, discussions au Parlement et au Conseil puis Position commune, délais de transposition, actes de transposition, délais de mise en œuvre après transposition... et retards éventuels. L'ensemble peut prendre une dizaine d'années, parfois davantage.

Contrairement à beaucoup d'autres, le processus législatif de la Directive « bâtiments » aura été assez rapide : la Proposition de la Commission date d'avril 2001 et la publication au JOCE de la Directive du 4 janvier 2003 ; elle donne un délai de trois ans (jusqu'en janvier 2006) pour la transposition ; les Etats-membres vont à leur tour prévoir des délais pour la mise en œuvre des mesures dans les pays respectifs, ce qui peut prendre trois ans et sans doute davantage pour une généralisation des dispositions.

Si l'on prend en compte la période qui a précédé la proposition de la Commission, disons deux ans, on se rend compte du temps nécessaire pour la mise en application : entre **un cinquième et un quart d'une vie professionnelle** ! Ce long processus, **de type « top down »**, ne peut que se trouver **accélééré par une action parallèle et complémentaire**, conçue en lien étroit avec la législation, impliquant les acteurs finaux en leur proposant de mettre en œuvre, de façon volontaire et selon un **processus « bottom up »**, des dispositions prévues par la Directive, dès avant la transposition.

C'est exactement l'objectif de Display puisqu'il s'agit **d'entraîner les municipalités**, pour elles-mêmes et en tant que modèles pour la population et les acteurs locaux, **dans l'affichage volontaire de leurs consommations et émissions**. Quand les lois de transposition seront adoptées dans chacun des pays de l'UE, leur mise en œuvre ne pourra qu'en être facilitée.

Display® améliore la qualité de la mise en œuvre de la Directive « bâtiments »

Dans le domaine de la demande d'énergie, **le succès d'une Directive** repose sur l'action effective des consommateurs finaux et des responsables de l'acte de construire : nous sommes des centaines de millions en Europe dans ce cas. Il dépend de chacun d'entre nous que les dispositions légales s'appliquent ou non. Quant à l'appréciation de ce qu'est un « succès », on peut se contenter de l'affichage administratif obligatoire d'un certificat (ce qui est prévu par le texte de la Directive), ou alors considérer que seul le **processus d'amélioration effectif de l'efficacité énergétique** des bâtiments est le signal d'un succès (ce qui est l'esprit de la Directive).



Jeremy Draper (Milton Keynes) à la
Conférence des Energy Managers de
Stuttgart, 01-02 juillet 2004

La qualité de la mise en œuvre effective peut donc toujours connaître un écart avec ce qui avait été prévu, surtout quand les acteurs de terrain, responsables *in fine* de l'action, ont été tenus à l'écart du processus ou contestent les objectifs ou les modalités d'une Directive.

En mettant en œuvre de façon à la fois scientifique et pragmatique une des dispositions de la Directive, mais pensée de façon à ce qu'elle stimule l'action d'amélioration grâce à une communication adaptée, **Display® améliore la qualité de l'application** de la Directive. En outre, Display peut inspirer les législateurs quant aux modalités pratiques, testées sur le terrain avant même d'avoir fait l'objet des règlements.

Display® prépare la mise en œuvre de la stratégie thématique pour l'environnement urbain de la Commission européenne

Dans sa proposition « **Construction durable** », la proposition de la Commission publiée en 2004 prévoit notamment :

- l'élaboration « *d'une méthodologie commune pour l'évaluation de la durabilité globale des bâtiments et de l'espace bâti, ainsi que les indicateurs du coût du cycle de vie* » (...), puis « *de nouvelles exigences sur les performances environnementales non liées à l'énergie afin de compléter la Directive 2002/91 sur la performance énergétique des bâtiments* », y compris pour « *la rénovation des petits bâtiments, ainsi que des incitations générales à l'efficacité énergétique* ».
- « *la Commission développera l'étiquetage environnemental des matériaux de construction (déclaration environnementale de produit et/ou ecolabel UE)* ».

En intégrant les émissions de CO₂ et d'eau, à côté des consommations énergétiques, la Campagne Display® s'inscrit complètement dans cet objectif et offre une opportunité à la Commission européenne d'accélérer la mise en œuvre de ses propositions sur le terrain.

Display® vise à rendre compréhensible l'énergie et le climat aux non-spécialistes

Une des raisons essentielles des échecs observés jusqu'à ce jour pour améliorer de façon significative l'efficacité énergétique réside dans ***l'incapacité des spécialistes énergétiques de dialoguer avec le reste de la société.***

Le domaine énergétique – et climatique - est souvent considéré incompréhensible par les non-spécialistes : MWh, Gigajoules, tonnes-équivalent CO₂ et autres unités de ce genre ne parlent à personne. Or ***l'amélioration de l'efficacité énergétique passe par des décisions qui doivent être prises par des non-spécialistes de l'énergie*** qui représentent environ 99% de la population : grand public, élus, fonctionnaires, architectes, entreprises du bâtiment, responsables de PME, gestionnaires de logements, etc.



Poster Display® sur le CREATE Center à Bristol (GB)

A l'instar de l'étiquetage énergétique sur l'électroménager, **Display® est une tentative de sortir de cette impasse** en ouvrant le dialogue avec le grand public et en l'encourageant à l'action.

Parmi les actions d'accompagnement envisagées, il y a celle-ci : lancer une **Campagne spécialement destinée aux bâtiments non performants** (classes F & G). Par analogie avec les campagnes de perte de poids (type « Weight Watchers ») nous envisageons une action de type « **Municipal Energy Watchers** » avec des conseils d'amélioration basés sur une communication simple et ludique.

L'énergie est un mot « positif », synonyme de mouvement, de jouissance. Vouloir l'économiser peut apparaître comme une privation de jouissance, une frustration, un retour en arrière. **Réunir les actions d'économies d'énergie avec une certaine forme de plaisir de l'action**, est aujourd'hui une priorité si l'on veut entraîner la population dans son ensemble et non seulement la seule partie motivée. Les changements de comportements si souvent invoqués sont à ce prix : **un avenir sobre en énergie et en émissions ne doit pas être confondu avec un avenir triste**. Ce challenge prend une dimension supérieure dans les pays qui sortent de situations de rareté.

Display® encourage l'action de la population

Display® est un **outil de dialogue et de communication** avec le grand public. Le poster Display est une interface entre la municipalité et le grand public. Il :

- introduit une nouvelle composante dans l'information municipale,
- diffuse largement l'étiquette dans des lieux nouveaux,
- signale que l'énergie est une préoccupation municipale,
- prépare le terrain pour des actions auprès du grand public,
- permet une utilisation par les écoles (cible première) qui forment une part importante des bâtiments municipaux,
- offre l'opportunité pour des citoyens et ONG d'interpeller leur municipalité dans le cas où elle ne l'applique pas encore.



A Milton Keynes, Display® est déjà utilisé à l'école Wyvern

Parmi les initiatives d'accompagnement de la Campagne Display®, Energie-Cités proposera **une compétition entre municipalités sur les actions de communication et de promotion** qu'elles réaliseront dans leurs villes pour intéresser les citoyens... qui habitent (presque) tous dans un bâtiment dont la performance énergétique peut être sûrement améliorée.

Display® rend populaire la certification énergétique dans l'habitat, **encourage et facilite sa mise en œuvre effective** au-delà du patrimoine public.

Display® encourage l'action interne de la municipalité

Display est un outil de calcul...

Display® offre un service de calcul :

- de l'énergie primaire consommée,
- des émissions de CO₂ correspondantes,
- de ratios de consommations d'énergie, d'eau et d'émissions de CO₂,
- de définition de la classe de performance (A à G).

A partir des données entrées en ligne par un *energy manager*, les calculs sont effectués automatiquement pour chacun des pays en fonction de leur structure d'énergie primaire, enregistrée préalablement dans le *software*.

... un outil de monitoring, de simulation, et de benchmarking...

En utilisant Display® pour des données relatives à plusieurs années sur un même bâtiment, il est possible d'en faire un **outil de monitoring**, même s'il ne remplace pas l'organisation d'un système global de gestion énergétique du patrimoine communal.

En utilisant Display® pour comparer la situation énergétique d'un bâtiment avec celle qui résulterait de travaux d'amélioration, on peut démontrer de façon imagée l'impact en termes de résultats, exprimés par classe (A à G), d'un investissement, grâce à une telle **simulation**.

En utilisant Display® pour **comparer** la situation énergétique de certains de ses bâtiments avec d'autres de la même municipalité, ou avec d'autres villes, on est capable de se situer et donc de déclencher des programmes d'amélioration. C'est donc un **moyen d'encouragement qui permet de progresser à son rythme** : la marge de progrès est indiquée par l'écart constaté entre la Classe du bâtiment et la « Classe A ».

... et un outil de dialogue et de communication avec les élus.

Les élus sont l'expression de la population. Ils ne sont qu'exceptionnellement des spécialistes de l'énergie. De ce fait, les *energy managers* ont souvent besoin de développer une stratégie de marketing interne en direction des élus afin de les convaincre de l'intérêt de prendre des décisions d'amélioration. L'utilisation du poster Display®, par exemple à partir de sa fonction de simulation peut faciliter l'action des *energy managers*.

Le mode d'élaboration de Display® est vraiment « européen »...



Le maire adjoint présente le poster aux enfants très attentifs – Saarbrücken (DE)

Display® est le fruit d'un travail en réseau rassemblant **vingt municipalités de dix-huit pays**, représentées par leurs *Energy Managers*. Ceux-ci ont élaboré collectivement, sous la coordination d'Energie-Cités, le produit dans ses diverses composantes : poster, paramètres de calculs, tests, promotion, etc. Parmi ces vingt municipalités, certaines étaient plus expérimentées, d'autres moins ; certaines du nord, d'autres du sud, de l'ouest et de l'est de l'Europe.

Cinq experts de cinq pays ont apporté leurs réflexions et expériences au réseau des spécialistes municipaux. Les **Directions Générales Environnement et Energie & Transport** de la Commission européenne ont été associées simultanément aux travaux, même si les conclusions ne les engagent pas formellement comme cela est d'usage dans les projets qu'elles soutiennent.

Display a été **conçu pour être un produit « européen »**, et non comme une collection de produits nationaux. Un excellent exemple d'un **travail de réseau à l'échelle européenne** qui peut être mis à profit par la DG TREN dans l'Action Concertée qu'elle conduit avec les Etats-membres pour l'application de la Directive.

... Display® peut donc être utilisé partout en Europe

Le but a dès l'origine été d'offrir un **produit utilisable par toute municipalité européenne**, quelle que soit sa taille, sa localisation, son expérience et son niveau de performance. Il suffit de connaître les données de consommation et de surface pour entrer dans la Campagne Display®.

Tous les pays européens, membres de l'Union européenne, pays candidats et autres peuvent rejoindre la Campagne. Le matériel d'information et l'interface Internet sont disponibles en huit langues (juillet 2004) et le seront dans au moins 12 langues. Il est en effet indispensable de travailler et de communiquer dans la langue de son pays.

Display® est un outil idéal pour des **agences locales et régionales de maîtrise de l'énergie** qui souhaitent développer des actions auprès de différentes communes ou à l'échelle d'une région toute entière.

La Campagne vise à développer l'utilisation de Display® dans plus de **1 000 municipalités européennes** avant 2007.

Conclusion : l'Europe plus proche des citoyens, les citoyens plus proches de l'Europe

A l'heure où le débat relatif aux **relations entre « l'Europe » et les citoyens** traverse tous les pays européens, il est indispensable de mettre en œuvre une série d'actions réunissant des acteurs de tous les niveaux autour de mêmes objectifs, dès lors que ces objectifs sont partagés. C'est l'avenir de l'Europe qui est en jeu.

Display® montre – et montrera encore davantage lorsque plus d'un millier de municipalités aura rejoint la Campagne – que cela peut être possible. Comment cela est-il rendu possible ? Essentiellement par le **mode de travail « en réseau »**, lequel est une nouvelle forme de pensée, de production d'idées, de proposition, de construction, de mise en œuvre, à la fois politique et pratique, européenne et locale.

L'expérience accumulée depuis une quinzaine d'années par Energie-Cités a été mise au service d'une telle ambition, au travers d'un projet concret. Au regard de tout ce qui est à faire pour construire une société énergétiquement durable, ce n'est rien. Ou presque. Tout au plus une tentative parmi d'autres.

Mais songeons à ce qui serait rendu possible – dans tous les domaines - si les institutions européennes et nationales prenaient mieux la mesure de la **force des réseaux d'acteurs**. Et les encourageaient encore davantage à jouer pleinement leur rôle.



Peter Schilken (Energie-Cités) remet la fleur de l'encouragement à chacune des villes-pilotes, Cracovie, avril 2003

Energie-Cités - Secrétariat
2, chemin de Palente
F-25000 Besançon
Tél. : +33 (0)3 81 65 36 81
Fax : +33 (0)3 81 50 73 51
E-mail : info@energie-cites.eu
www.energie-cites.eu



Energie-Cités - Bureau de Bruxelles
157, Avenue Brugmann
B-1190 Bruxelles
Tél. : +32 2 544 09 21
Fax : +32 2 544 15 81
E-mail : energie-cites.bxl@euronet.be

www.Display-campaign.org